

MAIRIE
DE
PAYZAC

07230

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com

Téléphone : 04.75.39.47.46
Télécopie : 04.75.36.21.37
Mail : mairiepayzac@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2018

Etaient Présents : Mmes GRANCIER Charlotte - LEYRIS Françoise - PANSIER Carine - Mrs BISCARAT Jean- BOISSIER Daniel - COULANGE François -LEPOITEVIN Hubert - ROGIER Olivier

Excusés : PEILLEX Jean-François procuration donnée à BOISSIER Daniel.
RAGOT Emmanuelle procuration donnée à LEYRIS Françoise
BROUSSE Marion, FRENY Nadine, LUTAUD Serge, BERNE Guillaume

Absents : LOUCHE David

Secrétaire de séance : Mme LEYRIS Françoise

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du 10 avril 2018

Approuvé à l'unanimité

Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant la signature de la convention avec le Département (SDEA).

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative au budget principal :

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|------------------|--|------------------|------------------|
| Op 12 21318 | Autres bâtiments publics | | -9735.48 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | -9735.48 | |
| TOTAL : | | -9 735.48 | -9 735.48 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) :

Le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.) étudie des projets de sa propre initiative ou à la demande des collectivités publiques ou de tiers. Il entreprend leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage, de mandataire ou de prestataire de services.

Toute collectivité publique intéressée par les interventions du Syndicat est susceptible d'y adhérer.

Aucune cotisation annuelle.

Sur la base de ces dispositions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'adhésion de la commune de Payzac au S.D.E.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué:

Sollicite l'adhésion de la commune de Payzac au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.)

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges – Rapport du 28 mars 2018 :

Le maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie (CLETC) qui s'est réunie le 28 mars 2018 afin d'évaluer les charges consécutives au transfert des zones d'activités économiques.

Monsieur le Maire expose les conclusions du rapport de la commission

Le conseil municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, décide d'approuver les conclusions de la CLETC consignées dans son rapport du 28 mars 2018

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Sollicitation d'une subvention de soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2017 /2018 :

Le maire présente à l'assemblée la possibilité de solliciter une subvention de soutien au déneigement des voiries communales pour la campagne hivernale 2017 /2018 auprès du département de l'Ardèche.

Le conseil municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Participations aux voyages scolaires :

Le maire présente à l'assemblée les demandes de familles domiciliées sur la commune pour une participation financière afin pour les voyages scolaires de leurs enfants.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de participer aux frais des élèves domiciliés sur la commune et scolarisés en dehors de l'école communale (écoles élémentaires et collèges) à raison de 30 % du montant total dans la limite de 100 (cent) euros.

L'offre est valable une fois dans l'année

Le conseil municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, décide d'accorder cette participation

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de séance 21h45

